



## Divorce et résiliation mutuelle

Par **vdedier**, le **27/10/2016** à **15:47**

Bonjour,

je viens de recevoir un mail de mon avocat me signalant que mon épouse viens de retirer du contrat de mutuelle à la date d'hier. La question que je me pose est peut-elle me retirer du contrat sans m'en avoir informé avant? De plus mon épouse refuse de me communiquer la date quelle à imposée pour la résiliation de la mutuelle.

Le plus important, le contrat arrive à échéance le 31/12/2016. J'avais fait une demande de résiliation pour ma part en septembre pour reprendre un contrat au 01/01/2017. Suis quand même couvert par cette mutuelle jusqu'au 31/12/2016? Car si je ne me trompe pas, un contrat de mutuelle ne put pas être résilier du jour au lendemain?

Merci d'avance pour vos réponses.